Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, en Education et en Formation

Direction : Jean-Marc LANGE (directeur), Thérèse PÉREZ-ROUX et Frédéric TORTERAT (directeurs adjoints)
Secrétariat Gestion : Bénédicte POUILLEUX (benedicte.pouilleux@umontpellier.fr) et Cécile MARTINEZ (cecile.martinez@umontpellier.fr). Tel : 04 67 61 83 12 / 04 67 61 82 64
Référent SID-HAL et Site Web : Philippe GABRIEL
Courriels : jean-marc.lange@umontpellier.fr, therese.perez-roux@univ-montp3.fr, frederic.torterat@umontpellier.fr, philippe.gabriel@univ-avignon.fr.

Compte rendu du Conseil du 11 octobre 2019

Présent.e.s au Conseil :
Jean-Marc Lange, Frédéric Torterat, Valérie Munier, Catherine Dupuy, Aurélie Chesnais, Floriane Wozniak, Éric Maleyrot, Gabriel Pallares, Capucine Huet, Bénédicte Pouilleux et Cécile Martinez.
Invité .e.s :
Brigitte Louichon, Muriel Guedj.
Excusé .e.s :
Thérèse Perez-Roux, Sylvain Connac

1. Point budgétaire de l'UR au 11-10

Le point sera établi par Bénédicte Pouilleux et Cécile Martinez début décembre.
Il apparaît que le calendrier des soutenances de thèses a été considérablement revu à partir de septembre, ce qui pose l'évident problème des prévisions budgétaires. À ce stade, de 6 soutenances prévues lors du dernier recensement, nous sommes passé.e.s à 17.

Décision : Un tableau récapitulatif est envoyé aux encadrant.e.s identifié.e.s à partir du 19 octobre, de sorte à pouvoir établir un prévisionnel, sur la base d'un recensement des doctorant.e.s *susceptibles de soutenir* dans l'année 2020. Un rappel sera prévu courant mai.

2. Projection financière 2020

Le CR sera rédigé par Bénédicte Pouilleux et Cécile Martinez début décembre.

En arrondissant avec les projections en fonctionnement et en investissement, et sur la base de 17 soutenances au dernier trimestre 2019 dont une part significative ne pourra être prise en charge que sur 2020, on peut estimer le budget 2020 de fonctionnement à 45000 euros. Les frais relatifs aux soutenances imprévues dont les coûts seront répercutés sur

l'exercice 2020, représentent un poids financier en cours d'évaluation. Il convient donc de trouver des leviers financiers au plus tôt.
Le Conseil invite les membres du LIRDEF à multiplier les projets intégrant, le cas échéant, des déplacements de personnalités susceptibles de participer aux jurys de soutenances de thèses et d'HDR des doctorant.e.s et collègues rattaché.e.s au Laboratoire. Les appels UM seront significatifs (cf. CR annexé), et VM signale que le lancement du premier Appel INSPÉ, d'un budget équivalent à l'an dernier pour les projet ÉSPÉ, paraitra avant la fin octobre.

Les Universités de tutelle vont peu à peu conditionner les budgets au respect des engagements pris au titre des signatures. JML indique qu'il est indispensable de respecter la Charte des signatures UM comme celle de l'UPVM (voir CR annexé sur la réunion des Directeurs d'UM).
Pour rappel, voilà ce que dit la Charte UM :

Il a donc été convenu :

1. De manière générale, se caler sur le cadrage global de la charte AVIESAN, à savoir :

- **Mono-ligne**.
- Affichage systématique **de la marque Univ Montpellier[1]**, même si l'Université elle-même n'est pas tutelle (ou « **Université de Montpellier** » ou « **University of Montpellier** » selon les exigences des éditeurs).
- « Univ Montpellier » est suivi de l'affichage de **toutes les tutelles** de l'unité par ordre alphabétique.
- Dénomination de l'**unité en mode abrégé** (ex. : LIRMM, et pas : LIRMM UMR[2] 5506).
- Description de l'**adresse en mode compact** (ville, pays ; pas de code postal, pas de CEDEX ...).
- Affichage en **mode ascendant**.

2. A titre exceptionnel, quand des contraintes particulières pèsent sur un établissement, **ajout éventuel d'une deuxième ligne**.

Et celle de l'UPVM :

Le choix de la signature mono ligne est fortement recommandé (la place d'une tutelle dans une signature n'a pas d'importance) mais suivant les autres tutelles le choix multi ligne est accepté.

L'organisme d'affectation de l'enseignant-chercheur ou chercheur doit obligatoirement être précisé.

Toutes les tutelles de l'unité doivent figurer dans la ligne des signatures.

Labex ou autres projets financés : pas de signature pour le compte de projets type Labex ou autres. Les mentions liées au financement de la recherche apparaîtront dans les remerciements.

Modèle de signature :

Univ Paul Valéry Montpellier 3, autre tutelle (s'il y a lieu), UR (acronyme + code), F34000, Montpellier, France

Pour ce qui relève des budgets 2019 alloués par projets, BL note l'importance des bilans financiers des porteurs de projets. Un recensement a été lancé par B. Pouilleux

dernièrement (à noter qu'il convient de distinguer la question de l'établissement des bilans d'une part, de celle de la dépense des montants restant pour cette année d'autre part).
Les non-réponses ont été communiquées à la Direction du LIRDEF avant le 20 octobre. Si en effet certains budgets ne sont pas dépensés et/ou que les bilans témoignent d'un suivi inadapté, la mauvaise publicité qui en découle pour le LIRDEF peut fragiliser les demandes ultérieures. Au 11 octobre et sous réserve de dépenses prévues, c'est un montant global actuel de 17000 euros qui reste à dépenser.

3. Premier AAF 2020

Un nouveau formulaire est prévu, car certaines indications n'apparaissent pas, telles que la lettre de soutien (ou un « avis ») du/de la directeur/trice de thèse pour les doctorant.e.s. La grille d'évaluation est mutualisée à partir du 8 novembre, pour une décision attendue vers le 19.

Décision 1 : Le Conseil fera circuler les documents (grille et formulaire) entre le 14-10 et le 21-10, pour des demandes éventuelles de modifications figurant en marges sous forme de commentaires (la synthèse sera établie par la Direction, à moins qu'un arbitrage soit requis).

Décision 2 : Le calendrier de l'AAF est donc le suivant :
- lancement de l'Appel : 28-10 (**reporté au 21-11**)
- retour le **28-11 à 23h55**
- répartition des expertises et examen pour le **Conseil du 29-11**

POUR RAPPEL : retour des projets UM pour le 04-11 au DS (à : brigitte.louichon@umontpellier.fr, qui transmettra au Conseil après un point d'étape), avec un examen le 08-11 par le Conseil puis par le DS. Le PV du Conseil du DS est joint à ce CR.

4. Projet GENUM

Le CR sera établi par Cécile Martinez d'ici le 5 décembre.

La plateforme GENUM (à venir) peut faciliter très significativement la prise d'information et l'archivage des données du LIRDEF (avec une résolution des problèmes d'accès et d'indexation des documents internes). Avec un accès à tou.te.s les membres du LIRDEF, dans la permanence de leur rattachement, GENUM présente plusieurs atouts, notamment comme serveur partagé qui dépasse les fonctionnalités de l'Intranet.

L'arborescence est dressée par Cécile Martinez et Bénédicte Pouilleux, avec un envoi prévu vers le 2 décembre.

5. Jury HCERES : modifications

En concertation avec l'équipe de Direction du LIRDEF et la Présidente du Jury, et de sorte à éviter toute forme de conflit d'intérêt, Mme Claire Doquet vient en remplacement de M. Jacques Crinon, lui-même venu en remplacement de Mme Delarue-Breton.

6. Soutien moral du LIRDEF au titre de la demande de Richard Étienne

Le Conseil soutient à l'unanimité l'initiative communiquée aux deux DRED (UM / UPVM) par Richard Étienne, au titre d'un dossier soumis à la Région Occitanie (date-limite au 13 septembre 2019), pour une manifestation scientifique ***Égalité des chances ou égalité des réussites dans l'enseignement supérieur ?***
Le courrier sera établi par Jean-Marc Lange dans le courant de la semaine du 14 octobre.

7. Commission de la recherche FDE

La nouvelle structuration du laboratoire implique une actualisation de la commission recherche de la FDE. Le Conseil propose que le directeur et le directeur-adjoint FDE-UM participent à la Commission, de même qu'un.e représentant.e FDE/UM de chacun des 3 axes du LIRDEF.
Frédéric Torterat enverra un courriel aux animateurs d'axes d'ici le 15 octobre pour désigner au sein de leur communauté un.e représentant.e, avec un retour attendu pour début décembre.
À ce sujet, l'axe TFP, animé par Éric Maleyrot, a vécu une démission des deux co-animateurs Alain Jean et Pierre Imbert pour convenance personnelle.
Décision 1 : Les deux intéressés n'ayant pas souhaité se justifier sur cette décision, la Direction est chargée par le Conseil d'en reparler au plus tôt avec eux, individuellement.

Décision 2 : Le Conseil demande à ce que des élections soient effectuées dès le prochain séminaire de l'Axe concerné, le 6 décembre, afin de rééquilibrer la co-animation, à savoir que la présence dans celle-ci d'un.e collègue HDR est requise, de même que des élections. L'équipe de Direction sera présente à cette occasion, de même que Bénédicte Pouilleux. L'appel sera coordonné par Éric Maleyrot.

Ordre du jour du Conseil du 08/11 :
1. Préparation du lancement du premier AAF de l'exercice 2020
2. Consultation sur le retour au DS Éducation concernant les réponses à l'AAP UM

ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL (AU 29/11) :
1. Examen des demandes du premier AAF de l'exercice 2020
2. Examen des demandes de rattachement (Céline AVENEL ; Rémy DAVID ; Jérôme BOURBOUSSON)
3. Organisation des informations Web – dont le nom de domaine – et intranet – dont l'arborescence – du Laboratoire (avec possibilité de l'appui de Felipe Urbina, de la FDE)
4. Examen de la demande d'aide de Sandrine BAZILE
5. Aides aux montages de projets (UM / UPVM) / 6. Questions diverses

ANNEXE :

Compte rendu de la réunion des Directeur/trices d'UR de l'UM (2 octobre 2019)

1. Informations générales

Le Directeur du CS rappelle l'enjeu que représentent les signatures des productions scientifiques. Certaines UMR et EA émargent aux alentours de 80 %, là où quelques autres ne comptent que 10 % de leurs productions scientifiques signées UM-Autres tutelles/UR. Les directeur/trices d'UR sont prévenu.e.s qu'à la suite d'un premier bilan statistique qui sera fourni aux UR d'ici l'hiver (sans incidence sur les dotations 2020), les budgets 2021 seront conditionnés par le respect de la Charte des signatures. Autrement dit, à plus de 80 % de signatures correctes, il n'y aura pas d'amputation budgétaire, laquelle sera effective par tranches de 10 % dès lors qu'une proportion en deça des 80 % de conformité sera avérée.
Les VP insistent également sur l'importance des référencements des productions et activités dans HAL.

Un point d'étape est établi sur l'APA et sur le CPER :
→ L'APA concentre les dépôts de projets, avec plusieurs UR en phase de test pour des initiatives qui seront conduites en collaboration avec les services de l'UM (notamment la DIPA). Le Comité APA inter-tutelles favorise les capacités d'expertises croisées et la mise en œuvre de formations. Les principaux participants sont le CIRAD, l'IRD, IFREMER, l'INRA et la MSA (l'APA se situe sous triple tutelle ministérielle : MENESR, Agriculture, Transition écologique et solidaire (en octobre 2019)).
→ Le CPER (Contrat de Plan État-Région) concerne en ce moment plutôt les thématiques du numérique dans l'établissement, du Campus Éco-responsable, et les questions de l'immobilier. Ces orientations rentrent dans des « préoccupations nationales » et sont adaptées au niveau de l'UM. Le Président note qu'il a écrit auprès de nos interlocuteurs sur ces dossiers pour les inciter à prendre davantage en compte les spécificités locales. On ne connaît pas à l'heure actuelle l'enveloppe globale qui sera allouée à l'UM.

2. Évaluation HCERES

Le calendrier n'a pas changé du point de vue institutionnel. Pour rappel et pour ce qui concerne le LIRDEF :
→ 04-07-2019 : validation de la liste des UR à évaluer (effectuée dans l'ensemble) ;
→ 07-09-2019 : date limite des dépôts des dossiers (effectué, pour le LIRDEF) ;
→ janvier à mars 2020 : visites des comités pour les UR (en même temps que pour les ED).

Quelques chiffres-clés : l'UM a 68 UR à évaluer, dont 56 en co-tutelle, mais également 6 ED (dont 2 en co-accréditation).

Pour compte de lisibilité et en ce qui concerne le site (nouveau) du LIRDEF, il conviendra de reconfigurer ou réparer :
→ L'obsolescence des données ;
→ les répétitions ;
→ L'arborescence des organisations et archives internes.
Ces conditions d'ergonomie et d'exactitude sont clairement à remplir dans la perspective de la visite des experts HCERES, dont on rappelle qu'ils sont pour le LIRDEF :
- Bruno Garnier, Professeur 70e, Université de Corse, Président
- Claire Doquet-Lacoste, Professeure 7e, Université de Paris 3
- Jérôme Guérin, Professeur 70e, Université de Bretagne Occidentale
- Olivier Maulini, Professeur, Université de Genève
- Line Numa Bocage, Professeure 70e, Université de Cergy-Pontoise

Les grandes lignes du site devront contenir :
→ un texte de présentation synthétique ;
→ les indications de tutellles, labels et numéro, DS et Pôle(s)
→ un lien (éventuel) vers un ou d'autres sites Web
→ des contacts (adresses, téléphones, courriels)

Les publications référencées en bandeau passant seront issues de la base HAL, avec donc une réactualisation permanente. En outre, les ressources et *data* produites au sein de toutes les UR doivent être présentées :
. par thématique de rattachement à la structure porteuse, ainsi qu'au Pôle concernés
. par grands domaines technologiques ou d'ingénierie (par exemple, ingénierie didactique ou pédagogique)
. avec des liens vers les ressources éventuellement en ligne (mutualisables ou non, interopérables ou non).

Le Directeur du CS renvoie à la réorganisation en Pôles et leur articulation avec les ED (par exemple, le Pôle SS – avec un effectif de 486 chercheur.e.s – travaille avec EDEG et DSP, tandis que les autres pôles – Chimie, MIPS, BS et AEB – travaillent chacun avec une ED. Les autres pôles (que SS) rassemblent respectivement 510, 757, 1329 et 1833 personnels.

Toujours sur la question du site Web, la lisibilité des UR est favorisée par l'organisation des pages « Recherche » du site général de l'UM (tout comme c'est le cas à l'UPVM). Les structures « labellisées », parmi lesquelles les UR, ont des pages en propre (en cours de construction), avec une liste référencée dans « Strech » (sur l'ENT). Il est noté que les pages spécifiques des projets (ANR, ERC, etc.) seront intégrées sur les sites des UR dans des rubriques particulières. Un réseau de liens est prévu pour des recherches documentaires avancées depuis le site de l'UM. Il en sera de même sur celui de l'UPVM.
Les sites en question seront uniformisés, de type xxx.edu.umontpellier.fr (déconseillé) ou xxx.umontpellier.fr, pour une meilleure visibilité des unités de l'UM ou en co-tutelle (avec

donc un équivalent xxx.univ-montp3.fr pour l'UPVM). Les services sont intégralement gratuits à l'UM, avec un appui de la DSIN.
Concrètement, l'on doit passer de ceci :

à cela (exemple du CEPEL) :

3. I-SITE MUSE

Le calendrier est maintenu (à la suite du retard), sans indication complémentaire qui soit vraiment significative. La communauté saluée par le porteur de l'I-SITE est avant tout celle de la Physique et des technologies instrumentées. Il est fait allusion à l'impact, au sein de la Région actuellement dessinée, d'une primauté donnée à la recherche « maturée » liée aux nouvelles technologies (avec quelques enjeux de société).

Le lien avec les entreprises n'est pas encore imposé *de facto*. Cela étant, les montants de la Région peuvent dépasser le budget des LABEX, et sont donc à prendre en considération. Le dépôt du dossier définitif aura lieu vendredi, pour un oral devant les experts prévu au 28 novembre.
Le vote de SUP'AGRO est désormais acquis, en revanche. Dans le pire des cas, un budget supplémentaire d'une année est lui aussi acquis, avec un montant équivalant à une dotation d'ensemble de plusieurs LABEX, et par conséquent des dotations complémentaires qui occasionneront donc un accroissement des montants alloués pour les AAP (les nouveaux appels à projets sont prévus dès novembre-décembre).
Ces AAP, sur 2020 et 2021, mettront un peu plus de moyens sur la formation, un peu moins que sur la recherche par rapport aux précédentes sessions.

4. Futurs appels à projets PIA 3

Les textes d'appels demeurent à l'état, pour le moment, de « brouillons ». Les deux appels à projets concernés coïncideront avec l'enjeu des GUR (Grandes Universités de Recherche) pour les IDEX et I-SITE déjà constitués ; ou avec celui des SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence).
Voir sur ces sujets : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid135525/lancement-d-une-2e-vague-destinee-aux-sites-non-labellises-initiative-d-excellence-idex-ou-isite.html

Les segments de formation concernés sont les masters et les doctorats, à la suite d'une réflexion sur la *Graduate Division* initiée en 2018. Le porteur du *board* de l'I-SITE nous invite à relever ce *challenge* à travers les *soft skills* (entrepreneuriat, interdisciplinarité, compétences – notamment organisationnelles –). L'orientation sur des axes spécifiques est quoi qu'il en soit prévue.
L'internationalisation des initiatives constitue un « pilier » de ces orientations. On peut en retenir pour le LIRDEF une demande claire d'amplification des travaux au niveau européen.